

Jeudi 14 mars 2013

dossier de presse

Remise des diplômes à 17 travailleurs apprentis en situation de handicap

par **Paul SALEN**, député, premier vice-président du Conseil général en charge
du Personnel départemental

et **Gilles ARTIGUES**, vice-Président du Conseil général en charge de
l'Education et de la Jeunesse

et **Claude BOURDELLE**, vice-Président du Conseil général en charge de
Personnes handicapées, Président de la MDPH

Un travail en étroite collaboration avec le SAVPEPH : _____ **2**

43 apprentis accueillis dans 36 collèges du département depuis 2009 : _____ **3**

Le rôle primordial des tuteurs : _____ **3**

Le financement de ce dispositif : _____ **4**

Liste des lauréats 2013 : _____ **5**

Cette manifestation concerne non seulement des apprentis présents dans les collèges de la Loire, mais également ceux présents dans des entreprises ou résidences du département comme le Groupe Casino, Restalliance, ou encore des résidences pour personnes âgées.

Les diplômés seront ainsi qualifiés comme agent de propreté et d'hygiène, ou comme agent polyvalent de restauration.

Un travail en étroite collaboration avec le SAVPEPH :

Depuis 2009, le Conseil général a engagé une politique d'accueil, dans les collèges publics, d'apprentis présentant un handicap. Cette démarche est mise en œuvre en collaboration avec le *Service d'Accompagnement à la Vie professionnelle et à l'Employabilité des Personnes Handicapées (SAVPEPH)* permettant aux jeunes en situation de handicap de bénéficier :

- d'un mode de formation en alternance adapté en 2 ans,
- d'une mise en relation précoce avec l'entreprise,
- d'une période d'adaptation et de conditions de travail favorables.

Dans le cadre des contrats dont ils bénéficient (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), les capacités des jeunes sont évaluées et un suivi est établi durant les 2 ans de la formation. Chaque année, un bilan qualitatif est également effectué par le SAVPEPH.

Le Conseil général et le SAVPEPH travaillent donc en étroite collaboration. Ce partenariat est formalisé par une convention, le Conseil général confiant au SAVPEPH la mission d'accompagner les jeunes.

Depuis la naissance de ce partenariat en 2009, le Conseil général a ainsi contribué au financement de ce dispositif d'accompagnement à hauteur de 235 000 € en faveur du SAVPEPH.

Rôle du SAVPEPH :

Le *Service d'Accompagnement à la Vie Professionnelle et à l'Employabilité de la Personne Handicapée (SAVPEPH)* est géré par les *Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 42)*.

Cet établissement a pour mission l'insertion en milieu ordinaire de travail de jeunes adultes handicapés grâce à un programme d'alternance adapté. A terme et une fois diplômés, l'objectif est bien de permettre aux jeunes de s'insérer durablement dans le monde du travail.

Le SAVPEPH travaille donc en partenariat étroit avec les centres de formation d'une part, et les entreprises ou les administrations d'autre part.

Dans la Loire, environ 80 jeunes sont accompagnés chaque année. Ils sont 80 % à décrocher un contrat de travail à l'issue de la formation.

43 apprentis accueillis dans 36 collèges du département depuis 2009 :

Depuis 2009, le Conseil général a donc choisi de donner une chance à des jeunes en situation de handicap en les accueillant comme apprentis au sein de certains collèges du département.

Depuis cette date, 43 apprentis ont ainsi été accueillis dans 36 collèges de la Loire. Les contrats d'apprentissage durant deux ans, cela correspond à 4 promotions reçues au sein des collèges.

7 jeunes ont bénéficié d'un contrat aidé à l'issue de leur période d'apprentissage, et une apprentie a été recrutée en un contrat à durée déterminée.

Le Conseil général a fait le choix de mettre en place une approche individualisée grâce au partenariat avec le SAVPEPH qui accompagne chaque jeune dans sa globalité, forme les tuteurs au quotidien et leur apporte un soutien.

L'objectif recherché est d'offrir à chacun les conditions non seulement de s'épanouir professionnellement et personnellement, mais aussi d'obtenir une reconnaissance sociale, de prendre confiance en soi, de gagner en sociabilité et en épanouissement personnel.

L'opération aide également à faire changer au sein des collèges les regards portés sur le handicap.

Entre 2009 et 2012, le taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein du Conseil général de la Loire a fortement progressé pour atteindre le chiffre de **5,81 %**, ce rapprochant ainsi de l'objectif de 6%.

Le rôle primordial des tuteurs :

Les jeunes apprentis bénéficient au sein des collèges du soutien de maîtres d'apprentissage, recrutés parmi les personnels départementaux volontaires (adjoints techniques des établissements d'enseignement secondaire).

Ceux-ci assurent un accompagnement des apprentis afin de les aider à obtenir leur titre professionnel à l'issue des deux années d'apprentissage.

Ils s'impliquent fortement dans cette mission et ils contribuent grandement au succès du parcours de chaque jeune.

Le financement de ce dispositif :

Le Conseil général, comme chaque employeur, prend en charge les frais liés à la formation et à l'accompagnement de chaque jeune. Ces frais sont avancés par la collectivité ou l'entreprise, ceux-ci sont ensuite remboursés à travers des aides attribuées par le FIPHFP :

- aide à la formation qualifiante et diplômante,
- aide à l'accompagnement à la vie professionnelle,
- aide à la formation des tuteurs
- aide prenant en charge une partie de la rémunération du tuteur.

Des aides ponctuelles peuvent également être apportées pour des aménagements de postes comme par exemple : appareillage auditif, matériel adapté, travaux d'accessibilité du poste de travail, etc.

Au final, **le Conseil général prend à sa charge la rémunération de l'apprenti** (5 640 €/an) et les autres frais (qui représentent 58 % de la dépense totale) sont financés par le FIPHFP.

Coût annuel moyen pour un apprenti handicapé :

Libellé	Coût (en euros)	Aide du FIPHFP
Dépenses de formation (MFR de Saint-Etienne)	2700	Oui
Dépenses d'accompagnement (SAVPEPH)	4780	Oui
Formation du tuteur (PEP42 Formation)	300	Oui
Rémunération de l'apprenti	5640	Non
Total	13420	

Liste des lauréats 2013 :

Nom du jeune	Prénom	Entreprise
BESSON	Nathalie	DESPINASSE PREFECTURE ST-ETIENNE
BOUDET	Florence	GRAND FRAIS ANDREZIEUX
DESCOS	Jonathan	VLF LA TALAUDIERE
LA ROSA	Joseph	GEANT CASINO LA RICAMARIE
MOUNIER	Lucas	Salaisons LOSTE
SOUALHIA	Smaïl	GEANT CASINO MONTHIEU
THIOLIERE	Quentin	SUPERMARCHE CASINO FAURIEL
BROSSON	Anthony	CAFETERIA CASINO CENTRE II
DEVOOS	Fabrice	RESTALLIANCE M.A.S FIRMINY
DVORAK	Antony	Coralys Notre Dame d'Espérance
ESPENEL	Margaux	Collège Falabrègue ST-BONNET-LE-CHATEAU
MATRICON	Benjamin	Résidence d'Automne ST-ETIENNE
MOSTACCI	Dorian	R2C FORUM ST-ETIENNE
ROUX	Jérôme	Cafétéria Casino MONTHIEU
VINCENT	Marion	Collège Bois de la Rive UNIEUX
ZOLTASZEK	Charlène	Cafétéria siège Casino ST-ETIENNE
BROUILLAT	Virginie	Collège Jean Rostand ST-CHAMOND
CHARTRON	Katia	Collège Anne Frank ST-JUST-ST-RAMBERT
CORNILLON	Marina	Collège Louis Grüner ROCHE LA MOLIERE
FIRRONE	Charles	Collège Louise Michel RIVE DE GIER
GATTUSO	Laëtitia	Collège Jacques Brel CHAZELLE/LYON
GERIN	Lionel	RPA Croix de L'Horme
MEUNIER	Emilie	Coll. Mario Meunier MONTBRISON
ROUCHOUSE	Lionel	Collège Le Pilat BOURG ARGENTAL
THINON	Olivia	Coll. Ennemond Richard ST CHAMOND